

REVENUS AGRICOLES (SUITE)

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
	CGA/OMGA /VISEUR	SANS	CGA/OMGA /VISEUR	SANS	CGA/OMGA /VISEUR	SANS
Régime du bénéficiaire réel						
Revenus exonérés	5HB	5HH	5IB	5IH	5JB	5JH
Revenus imposables <i>cas général, moyenne triennale</i>	5HC	5HI	5IC	5II	5JC	5JI
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5AQ	5AR	5BQ	5BR		
- dont moins-values à court terme	5AY	5AZ	5BY	5BZ		
Revenus imposables de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AK	5AL	5BK	5BL	5CK	5CL
Déficits	5HF	5HL	5IF	5IL	5JF	5JL
Revenus imposables au taux marginal	5XT	5XV	5XU	5XW		
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HE		5IE		5JE	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	5HM	5HZ	5IM	5IZ	5JM	5JZ
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déficits des années antérieures non encore déduits	5QF	5QG	5QN	5QO	5QP	5QQ

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS *Y compris locations meublées professionnelles*

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5DB		5EB			
Cession ou cessation d'activité en 2016	5BF <input type="checkbox"/> COCHEZ		5BI <input type="checkbox"/> COCHEZ			
Régime micro BIC						
Revenus nets exonérés	5KN		5LN		5MN	
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
· ventes de marchandises et assimilées	5KO		5LO		5MO	
· prestations de services et locations meublées	5KP		5LP		5MP	
Plus-values nettes à court terme	5KX		5LX		5MX	
Moins-values nettes à court terme	5KJ		5LJ		5MJ	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KQ		5LQ		5MQ	
Moins-values à long terme	5KR		5LR		5MR	
	CGA/OMGA /VISEUR	SANS	CGA/OMGA /VISEUR	SANS	CGA/OMGA /VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5KB	5KH	5LB	5LH	5MB	5MH
Revenus imposables	5KC	5KI	5LC	5LI	5MC	5MI
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5DK	5DL	5EK	5EL		
- dont moins-values à court terme	5DM	5DN	5EM	5EN		
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus de source française perçus par les non-résidents	5DF	5DG	5EF	5EG	5FF	5FG
Déficits	5KF	5KL	5LF	5LL	5MF	5ML
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KE		5LE		5ME	
Artisans pêcheurs : abattement 50 %	5KS		5LS		5MS	

REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES *Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas en page 4.*

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5CD		5DD			
Cession ou cessation d'activité en 2016	5CF <input type="checkbox"/> COCHEZ		5CI <input type="checkbox"/> COCHEZ			
Régime micro BIC						
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Locations meublées	5ND		5OD		5PD	
Locations de chambres d'hôtes et meublées de tourisme classés	5NG		5OG		5PG	
Locations meublées des agriculteurs déjà soumises aux contributions sociales	5NJ		5OJ		5PJ	
	CGA/OMGA /VISEUR	SANS	CGA/OMGA /VISEUR	SANS	CGA/OMGA /VISEUR	SANS
Revenus imposables	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	5EY	5EZ	5FY	5FZ	5GY	5GZ
Locations meublées des agriculteurs déjà soumises aux contributions sociales	5NM	5KM	5OM	5LM	5PM	5MM
Déficits	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ

REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES (SUITE)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	5GA	5GB	5GC	5GD	5GE	5GF
	2012	2013	2014	2015		
	5GG	5GH	5GI	5GJ		

Adresse de la location

AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5UP		5VP			
Cession ou cessation d'activité en 2016	5AN <input type="checkbox"/> COCHEZ		5BN <input type="checkbox"/> COCHEZ			
Régime micro BIC						
Revenus nets exonérés	5NN		5ON		5PN	
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées	5NO		500		5PO	
• prestations de services	5NP		50P		5PP	
Plus-values nettes à court terme	5NX		50X		5PX	
Moins-values nettes à court terme	5IU		5RZ		5SZ	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NQ		50Q		5PQ	
Moins-values à long terme	5NR		50R		5PR	
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés	CGA/OMGA / VISEUR	SANS	CGA/OMGA / VISEUR	SANS	CGA/OMGA / VISEUR	SANS
Revenus imposables	5NB	5NH	5OB	5OH	5PB	5PH
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
– dont moins-values à court terme	5UT	5UU	5VT	5VU		
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus de source française perçus par les non-résidents	5UY	5UZ	5VY	5VZ		
Déficits	5UR	5US	5VR	5VS	5WR	5WS
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
	5NE		5OE		5PE	
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	5RN	5RO	5RP	5RQ	5RR	5RW

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5XI		5YI			
Cession ou cessation d'activité en 2016	5AO <input type="checkbox"/> COCHEZ		5BO <input type="checkbox"/> COCHEZ			
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5HP		5IP		5JP	
Revenus imposables	5HQ		5IQ		5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5HV		5IV		5JV	
Moins-values nettes à court terme	5KZ		5LZ		5MZ	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HR		5IR		5JR	
Moins-values à long terme	5HS		5IS		5JS	
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés	AA/OMGA / VISEUR	SANS	AA/OMGA / VISEUR	SANS	AA/OMGA / VISEUR	SANS
Revenus imposables	5QB	5QH	5RB	5RH	5SB	5SH
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
– dont moins-values à court terme	5XP	5XQ	5YP	5YQ		
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus de source française perçus par les non-résidents	5XH	5XL	5YH	5YL		
Déficits y compris inventeurs non professionnels	5XJ	5XK	5YJ	5YK	5ZJ	5ZK
Plus-values de cession taxables à 16 %	5QE	5QK	5RE	5RK	5SE	5SK
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5QD		5RD		5SD	
Agents généraux d'assurances :	5QL		5RL		5SL	
indemnités de cessation d'activité	5QM		5RM			
Honoraires de prospection commerciale exonérés	5TF	5TI	5UF	5UI	5VF	5VI

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5XR		5YR			
Cession ou cessation d'activité en 2016.....	5AP	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BP	<input type="checkbox"/> COCHEZ		
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5TH		5UH		5VH	
Revenus imposables	5KU		5LU		5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY		5LY		5MY	
Moins-values nettes à court terme	5JU		5LD		5MD	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KV		5LV		5MV	
Moins-values à long terme	5KW		5LW		5MW	
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés	5HK	<input type="checkbox"/> AA/OMGA/VISEUR <input type="checkbox"/> SANS	5JK	<input type="checkbox"/> AA/OMGA/VISEUR <input type="checkbox"/> SANS	5LK	<input type="checkbox"/> AA/OMGA/VISEUR <input type="checkbox"/> SANS
Revenus imposables	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XY	5XZ	5YY	5YZ		
- dont moins-values à court terme	5VM	5VN	5WM	5WN		
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus de source française perçus par les non-résidents	5XS	5XX	5YS	5YX	5ZS	5ZX
Déficits	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Inventeurs et auteurs de logiciels : produits taxables à 16 %	5TC		5UC		5VC	
Plus-values taxables à 16 %	5SO		5NT		5OT	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5SV		5SW		5SX	
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	5HT	2010	5IT	2011	5LT	2014
			5JT	2012		2015
			5KT	2013		
					5MT	

REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...) ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux.

Les revenus des locations meublées non professionnelles et les plus-values à long terme taxables à 16 %, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Revenus nets	5HY		5IY		5JY	
<i>Régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC : 71% pour les ventes et assimilées; 50% pour les prestations de services. Micro BNC : 34%. Micro BA : 87%.</i>						
Plus-values à long terme exonérées en cas de départ à la retraite.....	5HG		5IG			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion agréé, une association agréée ou un organisme mixte de gestion agréé	7FF	
nombre d'exploitations	7FG	
Réduction d'impôt mécénat	7US	
Acquisition de biens culturels	7UO	
Adhésion à un groupement de prévention agréé	8TE	
Crédit d'impôt compétitivité et emploi : <i>montant non encore cédé</i>		
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TL	autres entreprises
		8UW
Crédit d'impôt recherche :		
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TB	autres entreprises
		8TC
Investissement en Corse :		
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TS	autres entreprises
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures	8TO	reprise de crédit d'impôt
		8TP
Autres crédits d'impôt :		
apprentissage	8TZ	famille
agriculture biologique	8WA	prospection commerciale
formation des chefs d'entreprise	8WD	prêts sans intérêt
intéressement	8WE	métiers d'art
remplacement pour congé des agriculteurs	8WT	maître restaurateur
		8WU
Auto-entrepreneur (<i>Micro-entrepreneur</i>) : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé		8UY